

PROCES-VERBAL SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 30 MARS 2010 à 19 H 00
(Sur convocation du 24 Mars 2010)

Sous la présidence de Mme LABEYRIE, Maire en exercice,

PRESENTS : M. LESBATS. Mme LABERTIT. M. LADEBAT. Mme TARRICQ. M. BOURLON. Mmes LABEQUE. POMAREZ. MM. SARROUET. BIREMONT. Mmes DULON. TERRADE. GRACIET. M. BRETHOUS. Mme MOULIAN. M. HAINAULT. Mmes DUPRUILH. LECOLIER. M. MICHEL. Mme BRIFFAUD. M. MATHIO. Mme MANDROUX. MM. GOYHENECHÉ. DIRIBERRY. Mmes BERTHELOT. BERGFELD. RENAUD. M. DABOT.

ETAIT REPRESENTEE : Mme LARRODE, pouvoir à M. LESBATS

N° ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR
1	Approbation du procès verbal de la séance du 10/02/2010	Mme le MAIRE
2	Approbation des Comptes de Gestion 2009 A – Budget principal B – Budget annexe Régie des Fêtes C – Budget annexe Salle de cinéma D – Budget annexe ZA-ZI Casablanca	Mme TARRICQ M. le Trésorier Municipal
3	Approbation des Comptes Administratifs 2009 A – Budget principal B – Budget annexe Régie des Fêtes C – Budget annexe Salle de cinéma D – Budget annexe ZA-ZI Casablanca	Mme TARRICQ
4	Affectation des résultats 2009 A – Budget principal B – Budget annexe Salle de cinéma	Mme TARRICQ
5	Orientations budgétaires 2010	Mme le MAIRE
6	Subventions 2010	Mme TARRICQ
7	Renouvellement de la convention avec le Centre de Loisirs	Mme LABERTIT
8	Renouvellement de la convention avec l'USTyrosse Rugby Côte Sud	M. DIRIBERRY
9	Convention groupement de commandes MACS pour l'acquisition des vêtements de travail, hygiène et sécurité	Mme le MAIRE
10	Questions et informations diverses	

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10/02/2009. Rapporteur : Mme le MAIRE

Au regard des informations diverses de la séance du 10/02/2010, à propos de la LGV, **M. BIREMONT** précise que ce n'est pas le Maire de St Geours de Maremne qui a organisé la réunion publique tenue sur le sujet, mais la Chambre d'Agriculture.

Pour **M. MATHIO**, le Maire de St Geours de Maremne s'est déplacé chez les agriculteurs concernés par le passage de la LGV, mais **Mme le MAIRE** et **M. BIREMONT** lui font remarquer que c'était à titre privé (pour cause de réserve à observer en période électorale).

Le procès-verbal est approuvé par 26 voix pour et 3 abstentions (Renouveau Tyrossais, qui se dit ne pas être convaincu sur les réponses apportées à ses questions sur le TYROS'INFOS)

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009. Rapporteurs : Mme TARRICQ & M. le Trésorier Municipal

M. CALDEIRA, nouveau Trésorier Municipal de St Vincent de Tyrosse, précise que le Compte de gestion est le pendant du Compte Administratif, mais établi par le Comptable ; il félicite les services financiers de la Ville pour la clarté des documents présentant l'affectation des résultats.

Après quelques explications sur l'enchaînement des exercices budgétaires et les reports qu'ils génèrent (restes à réaliser), il commente les comptes de gestion 2009 et, se livre à une analyse rapide de la situation financière de la commune (tout en précisant qu'étant depuis peu en poste, celle-ci n'est qu'une première vue qui nécessite d'être approfondie).

Ceux-ci font apparaître un excédent net disponible en léger recul par rapport à 2008 (510 000 € contre 490 000 €).

La Ville a réalisé des investissements conséquents en 2009. Elle ne dispose pas d'un potentiel fiscal très important, notamment si on la compare aux communes littorales.

A une exception près (subvention au CCAS), les dépenses par habitant ne sont pas très élevées : 15 à 20 % en-dessous de la moyenne des communes de même strate démographique.

Sur le plan des recettes, la Ville est très dépendante de la fiscalité. Les dotations et la fiscalité représentent en effet plus de 60 % des recettes. Ceci s'explique par le fait que la Ville ne dispose pas de taxe de séjour ou d'autres ressources émanant de produits d'exploitation ou du domaine (pas de casino, peu de forêt...) Mais il convient d'être prudent car toutes les communes n'ont pas la même structure budgétaire.

Ce qui occasionne des budgets très serrés à élaborer.

Pour investir, la commune a 3 solutions :

- augmenter son produit fiscal : la Ville a encore un peu de marge. Si l'on considère la fiscalité en euros par habitant, Tyrosse n'est pas très imposée ; mais on pourrait dire l'inverse en termes de taux. Il faut donc se garder d'une analyse trop rapide ;
- « piocher » un peu sur le fonds de roulement, les réserves ; c'est celle qu'a choisi la commune ;
- réaliser un emprunt : c'est ce qui a été fait à hauteur de 3,4 millions d'euros pour l'Ecole de la Lande et qui explique un ratio d'endettement au-dessus de la moyenne.

A – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Après avoir écouté M. le Trésorier, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions (Renouveau Tyrossais : M. Mathio, Mmes Briffaud. Bergfeld) :

- approuve le Compte de Gestion 2009 qui peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes	5 718 221,67 €	5 488 129,88 €
Dépenses	5 499 766,33 €	5 301 910,26 €
Résultat de l'exercice	218 455,34 €	186 219,62 €
Résultat des années antérieures	510 119,18 €	- 130 872,38 €
Résultat total au 31/12/2009	728 574,52 €	55 347,24 €

Excédent brut global du Compte de Gestion 2009 : 783 921,76 €

- précise que les résultats budgétaires de l'exercice 2009 sont en tout point conforme au Compte Administratif 2009.

B – BUDGET ANNEXE REGIE DES FETES.

Après avoir écouté M. le Trésorier, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions

(Renouveau Tyrossais : M. Mathio. Mmes Briffaud. Bergfeld) :

- approuve le Compte de Gestion 2009 qui peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>
Recettes	77 061,12 €
Dépenses	77 061,12 €
Résultat de l'exercice	0,00 €

- précise qu'il est en tout point conforme au Compte Administratif 2009.

C – BUDGET ANNEXE SALLE DE CINEMA

Après avoir écouté M. le Trésorier, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions (Renouveau Tyrossais : M. Mathio. Mmes Briffaud. Bergfeld) :

- approuve le Compte de Gestion 2009 qui peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes	43 427.24	26 825.79
Dépenses	<u>28 291.21</u>	<u>18 358.14</u>
Résultat de l'exercice	15 136.03	8 467.65
Résultat à la clôture de 2008	<u>12 737.47</u>	<u>- 13 039.44</u>
Excédent au 31/12/2009	27 873.50	- 4 571.79

Résultat global de l'exercice : 23 301.71 €

- précise qu'il est en tout point conforme au Compte Administratif 2009.

D – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ARTISANAL ET INDUSTRIEL DE CASABLANCA.

Après avoir écouté M. le Trésorier, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions (Renouveau Tyrossais : M. Mathio. Mmes Briffaud. Bergfeld) :

- approuve le Compte de Gestion 2009 qui peut se résumer ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes	131 944,33 €	83 665,37 €
Dépenses	131 944,33 €	48 278,96 €
Résultat exercice 2009	0,00 €	35 386,41 €
Résultat N-1	37 894,27 €	-14 124,84 €
Résultat au 31/12/2009	37 894,27 €	21 261,57 €

Excédent brut global : 59 155,84 €

- précise qu'il est en tout point conforme au Compte Administratif 2009.

3 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Après que Mme le Maire se soit retirée de la salle, M. LESBATS, 1^{er} Adjoint, assure la présidence de l'assemblée.

A – BUDGET PRINCIPAL VILLE. Rapporteur : Mme TARRICQ

Le rapporteur donne lecture du Compte Administratif 2009 de la Ville dont les résultats budgétaires de l'exercice sont identiques à ceux du Compte de Gestion. L'approbation des comptes a donné lieu aux votes suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 66 - Charges financières : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 013 : Produits de gestion courante : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 70 : Vente de produits du domaine : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 73 : Impôts et taxes : 22 voix pour, 6 voix contre (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 74 : Dotations subventions participations : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 76 : Produits financiers : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 902 : Centre de Turren : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 904 : Eglise : 21 voix pour, 7 abstentions (Mme MOULIAN, 3 de la liste Renouveau tyrossais, 3 de la liste Tyrosse pour tous)
- Opération 906 : Stade municipal La Fougère : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 908 : Immeuble Parc des sports : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 9050 : Ecole Maternelle : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 9052 : Salle Danse : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 9071 : Maison Labat : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 90512 : Ecole Elémentaire phase 2 : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 90515 : Groupe scolaire de Châlons : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 911 : Complexe Sportif : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 915 : Ateliers municipaux : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 917 : Salle de Burry : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 918 : Vestiaires douches de Burry : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 919 : Parc de Châlons : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 927 : Terrain de rugby à Burry : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 930 : Arenes : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 9321 : Local Terreblanque : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 950 : Réseaux : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)
- Opération 9541 : Cimetière de Marron : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 : Opérations de transfert entre sections : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)

Chapitre 13 : Subventions d'investissements : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 22 voix pour, 6 abstentions (Renouveau tyrossais et Tyrosse pour tous)

La balance du Compte Administratif 2009 s'établit comme suit :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes (Résultat reporté compris)	6 228 340,85 €	5 357 257,50 €
Dépenses (Résultat reporté compris)	<u>5 499 766,33 €</u>	<u>5 301 910,26 €</u>
Résultat total au 31/12/2009	728 574,52 €	55 347,24 €
Résultat Restes à réaliser		- 289 012,25 €
Résultat affecté à l'investissement		233 665,01 €
Résultat Net du Compte Administratif 2009 :	494 909,51 €	

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 6 abstentions : 3 de la liste Renouveau tyrossais (M. Mathio. Mmes Briffaud. Bergfeld) et 3 de la liste Tyrosse pour tous (Mme Mandroux. M. Goyheneche. Mme Berthelot) approuve l'ensemble du Compte Administratif 2009 de la Ville.

B – BUDGET ANNEXE REGIE DES FETES. Rapporteur : M. DIRIBERRY

Le rapporteur donne lecture du Compte Administratif 2009 du Budget annexe de la Régie des Fêtes qui est en tout point conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement
Dépenses	77 061,12 €
Recettes	77 061,12 €

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais : M. Mathio. Mmes Briffaud. Bergfeld) approuve le Compte Administratif 2009 de la Régie des Fêtes.

C – BUDGET ANNEXE SALLE DE CINEMA. Rapporteur : Mme TERRADE

Le rapporteur donne lecture du Compte Administratif 2009 du Budget annexe de la Salle de Cinéma qui est en tout point conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	28 291.21 €	18 358.14 €
Recettes	43 427.24 €	26 825.79 €
Résultat 2008 reporté	12 737.47 €	-13 039.44 €
Résultat net :	27 873.50 €	4 571.79 €

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais : M. Mathio. Mmes Briffaud. Bergfeld) approuve le Compte Administratif 2009 du Budget annexe de la Salle de Cinéma.

D – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARTISANAL ET INDUSTRIEL DE CASABLANCA. Rapporteur : M. DIRIBERRY

Le rapporteur donne lecture du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du Lotissement Artisanal et Industriel de Casablanca qui est en tout point conforme au Compte de Gestion du Comptable.

L'approbation du compte a donné lieu aux votes suivants :

Dépenses de fonctionnement
Charges à caractère général :

Recettes de fonctionnement
Production stockée :

Dépenses d'investissement
Comptes de stock :

La balance du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du Lotissement Artisanal et Industriel de Casablanca se résume comme suit :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes	131 944,33 €	83 665,37 €
Dépenses	131 944,33 €	48 278,96 €
Résultat exercice 2009	0,00 €	35 386,41 €
Résultat reporté	37 894.27 €	-14 124.84 €
Résultat au 31/12/2009	37 894.27 €	21 261,57 €

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (Renouveau Tyrossais : M. Mathio. Mmes Briffaud. Bergfeld) approuve le Compte Administratif 2009 du Budget annexe du Lotissement Artisanal et Industriel de Casablanca.

A l'issue, **Mme le MAIRE** reprend la présidence de l'assemblée, et remercie les services municipaux pour leur compétence et leur disponibilité (et notamment le nouveau responsable des finances M. LE BLOAS), les adjoints (et tout particulièrement Mme TARRICQ, adjointe aux finances) et tous les élus pour leur investissement au service de la collectivité tyrossaise.

4- AFFECTATION DES RESULTATS 2009.

A – BUDGET PRINCIPAL VILLE. Rapporteur : Mme TARRICQ

Constatant que le Compte Administratif 2009 fait apparaître :

- Un excédent de la section d'investissement de	55 347.24 €
- Un excédent de la section de fonctionnement de	<u>728 574,52 €</u>
Total	783 921,76 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de	1 297 366,55 €
- En recettes pour un montant de	<u>1 008 354,30 €</u>
Soit un solde négatif de	289 012,25 €

Ce qui donne un déficit net d'investissement de 233 665,01 € .

A la suite de ces constatations, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions (Renouveau tyrossais : M. Mathio. Mmes Briffaud. Bergfeld) décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 comme suit :

- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour financer le déficit de la section d'investissement de l'exercice 2009	233 665,01 €
- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté (728 574,52 € - 233 665,01 €)	494 909,51 €

B – BUDGET ANNEXE SALLE DE CINEMA. Rapporteur : Mme TARRICQ

Constatant que le Compte Administratif 2009 fait apparaître :

- Un déficit de la section d'investissement de	4 571.79
- Un excédent de la section de fonctionnement de	27 873.50
Total	23 301.71

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de	5 563.30	-
- En recettes pour un montant de	0.00	-

A la suite de quoi, le Conseil Municipal, par 26 voix, 3 abstentions (Renouveau tyrossais : M. Mathio. Mmes Briffaud. Bergfeld) décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 comme suit :

- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	10 135.09 €
- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	17 738.41 €

5- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010. Rapporteur : Mme le MAIRE

Mme le Maire expose que le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration de ce budget est marqué par bon nombre d'incertitudes. En effet, après une année 2009 noire sur le plan économique, 2010 ne s'annonce pas non plus sous les meilleurs auspices.

La croissance est en panne ou tarde à redémarrer (prévision à 0,75 %) en dépit de discours optimistes ou incantatoires de nos gouvernants qui la prédisent à 1,5 %. Ceux-ci nous annoncent régulièrement la fin de la récession mais, à en juger par la situation économique et sociale, la crise est loin d'être finie. Comme prévu, ses effets sociaux commencent à se faire cruellement sentir (cf. chiffres records du chômage au-dessus des 10 %).

Ajoutons-y la situation alarmante des comptes publics (sur laquelle, rappelons-le et contrairement à ce que le gouvernement voudrait faire croire, les collectivités locales n'ont qu'une infime responsabilité, elles qui assurent 75 % de l'investissement public en ne contribuant que pour 10 % à la dette publique) ; situation alarmante des comptes publics – donc - avec un déficit de l'Etat de 150 milliards d'euros pour 2010, et une dette publique qui représente 78 % de la richesse nationale, que le gouvernement, prisonnier de son bouclier fiscal et des cadeaux faits aux « classes privilégiées », répercute sur ses concours financiers aux collectivités.

Ainsi, une fois encore, la progression des dotations est (globalement) toujours aussi faible (ou modérée).

L'enveloppe allouée à la Dotation Globale de Fonctionnement augmente de 0,6 % par rapport à 2009, soit la moitié de l'inflation prévisionnelle hors tabacs. La hausse est de 1,2 % si l'on y intègre le FCTVA.

Maigre compensation, l'enveloppe consacrée à la Dotation de Solidarité Rurale (qui nous concerne) est majorée de 6,02 %.

Mais, à côté de cela, de nombreuses dotations sont gelées (Dotation Globale d'Équipement, Dotation Générale de Décentralisation) et c'est, comme d'habitude, la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle, qui joue le rôle de variable d'ajustement en étant réduite de 8,37 %.

La DGF qui nous a été notifiée s'établit à 997 620 €, soit une évolution de 1,7 % au regard de 2009 (+ 17 000 €) mais un montant encore inférieur de 3,2 % (- 33 000 €) à la DGF 2008. Le rattrapage est lent à s'effectuer.

Les montants (pas encore notifiés) de la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation semblent un peu supérieurs à la prévision budgétaire.

Si cela s'avérait, nous en profiterions pour désinscrire la totalité de l'emprunt restant à réaliser sur l'École de la Lande, soit 271 000 €.

[N.B. : Dotation de Solidarité Rurale (selon la Direction Générale des Collectivités Locales) à 303 770 € et Dotation Nationale de Péréquation à 166 785 €. Pour mémoire DNP 2007 : 220 275 €]

La principale disposition de la loi de finances 2010 concerne la suppression de la Taxe Professionnelle.

En lieu et place, les collectivités percevront cette année une « compensation relais » versée par l'Etat qui sera équivalente au produit de TP perçu en 2009. Il n'y aura donc pas d'incidence cette année sur l'attribution de compensation versée par MACS.

Petit rappel néanmoins : celle-ci sera, comme prévu, minorée de 40 000 € à 926 785 €, la redistribution du produit issu des rôles supplémentaires arrivant à échéance.

Arrêtons-nous un instant sur cette suppression de la taxe professionnelle. Beaucoup de choses ont été dites et écrites là-dessus.

Ce que l'on sait, c'est qu'elle sera remplacée par de nouvelles impositions, et notamment une Contribution Economique Territoriale qui se divise en 2 cotisations :

- une Cotisation Foncière Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives des immobilisations passibles de taxes foncières ; son produit reviendrait intégralement au « bloc communal », (EPCI – Communes)

- une Cotisation Locale sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CLVAE) assise sur la valeur ajoutée de l'entreprise concernée mais plafonnée à 1,5 % de cette valeur ajoutée et avec un certain nombre de dégrèvements et d'exonérations. 26,5 % en reviendrait au « bloc communal » (MACS-Commune)

- une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est aussi créée pour compléter la CET.

Outre ces nouvelles impositions, la Taxe Professionnelle devrait être compensée par un certain nombre de ressources transférées : solde des droits de mutation à titre onéreux, taxe spéciale sur les conventions d'assurance, reversement d'une partie des frais de gestion de la fiscalité directe locale, taxe sur les surfaces commerciales, dotation budgétaire.

Bref, à partir de 2011, la Taxe Professionnelle est remplacée par un système totalement illisible ; qui porte atteinte au principe d'autonomie fiscale des collectivités puisque la fixation du taux de la CLVAE appartiendra à l'Etat et plus aux collectivités territoriales.

Une réforme qui va donc à contresens du mouvement historique de décentralisation engagé par les Lois DEFERRE 82-83, conforté par l'Acte II de 2003-2004 et qui traduit un soupçon sur les collectivités locales accusées d'être par trop dispendieuses.

[☞ D'aucuns diront que pour nous mettre sous tutelle, rien de tel que d'assécher nos ressources (à quoi bon fermer le robinet quand on peut couper l'arrivée d'eau)]

Cette réforme, il me fallait vous en dire un mot, car elle impactera donc dans un proche avenir une bonne part de nos recettes (celles de MACS et du département directement, et donc les nôtres indirectement) en les rendant très sensibles à la conjoncture économique, donc très volatiles.

Sous couvert d'instauration d'un impôt basé sur la valeur ajoutée, présenté comme dynamique, moderne, favorable à la compétitivité des entreprises, le dessein non avoué n'est-il pas, pour l'Etat, de réaliser des économies et de faire supporter ses déficits publics par les collectivités locales, et in fine, les ménages. De préférence, les plus pauvres et les classes moyennes, les plus riches étant protégés par le bouclier fiscal.

Tout cela maquillé par une réforme aux modalités techniques d'une incroyable complexité. Cette illisibilité, cette incertitude liée à l'instabilité à venir des finances locales, est un phénomène nouveau qui risque d'avoir des conséquences négatives sur l'investissement local.

Nous bénéficierons cette année, de façon exceptionnelle et ponctuelle, d'un reversement au titre du FCTVA de 640 000 €, lié aux travaux de construction du groupe scolaire de la Lande.

La taxe sur les droits de mutation devrait se maintenir à un niveau peu élevé compte tenu de l'infléchissement du marché immobilier depuis 2008.

Au niveau des dépenses, les dépenses de fonctionnement augmenteront d'environ 3 % par rapport au BP 2009. Nous serons, comme nous en avons pris l'habitude, tout particulièrement vigilants sur la maîtrise de nos charges de fonctionnement.

Le CA 2009 atteste que nous y parvenons plutôt bien même si ce n'est pas toujours aisé puisque comme vous le savez bien, et comme le calcul réalisé par l'AMF et DEXIA le montre tous les ans, nos dépenses, regroupées dans ce que l'on dénomme « le panier du Maire » augmentent à un rythme beaucoup plus rapide que l'inflation.

Les prévisions pour 2010 font apparaître :

- des charges à caractère général en légère augmentation par rapport au budget 2009 (+1,80 %). Le poste « combustibles » pâtira notamment de l'augmentation de 9,5 % des tarifs du gaz au 01/04

- des charges de personnel en augmentation de 4,03. Outre les 2 points à 2,5 points du traditionnel GVT (glissement – vieillesse – technicité), cela peut s'expliquer notamment par le recrutement d'agents (1 ATSEM, 1 concierge CCAS...), le transfert de certains personnels du budget CCAS sur le budget Ville (opéré dans le cadre d'une réorganisation des services), l'inscription de remplacements à l'année de personnels en longue maladie, les frais complémentaires incombant à la commune au titre du recensement (15 500 €)...

N.B. : Services administratifs en effectif réduit. Pas beaucoup d'évolution depuis 1990. Or, nécessité d'accompagner évolution démographique et nouveaux besoins.

- les autres charges de gestion courantes (y compris les subventions aux associations sont en forte diminution (-17,35 %), qui s'explique par le changement d'affectation des travaux du SYDEC qui sont intégrés à la section d'investissement et par la baisse de la subvention au CCAS (cf. transfert de personnel sur budget Ville). Au sujet des subventions aux associations (maintenues à l'identique ou en diminution, sauf celles qui concernent les domaines éducation-jeunesse qui ont toujours été et restent une priorité de l'action municipale), soulignons la bonne volonté avec laquelle toutes ont accepté de participer à la maîtrise budgétaire.

- les charges financières sont en sensible augmentation du fait de l'inscription des intérêts courus non échus qui s'élèvent à près de 70 000 € pour 2010. Cette inscription viendra provisionner le paiement des intérêts pour 2011.

Comme si cela ne suffisait pas, le contexte d'incertitude pesant sur le devenir des finances locales (et de certaines recettes) se double d'une réforme territoriale dont la suppression annoncée des financements croisés, si elle se confirmait, mettrait en péril bon nombre de projets d'équipements. Ces 2 éléments cumulés incitent à faire preuve d'une grande prudence et d'attendre quelque peu pour la mise en chantier de nouveaux investissements structurants.

Ainsi, notre programme d'investissements 2010, outre la poursuite des réalisations engagées, se limitera à 2 opérations en termes de dépenses nouvelles :

- Espace Grand Tourren (ancien CCAS) qui se voit réhabilité et remis aux normes sur le plan électrique : 47 000 €

- Stade Municipal auquel une enveloppe conséquente (94 900 €) sera allouée pour la réfection de l'installation électrique et quelques travaux de modernisation.

Cette prudence (que d'aucuns tiendront peut-être pour un manque d'ambition ?) se justifie également par la mise en route d'une étude urbaine dont l'objectif est de concevoir ensemble le Tyrosse de demain en hiérarchisant les besoins et en définissant et calibrant précisément les projets d'équipements publics à l'aune de nos capacités financières. La reconstitution de nos réserves foncières, via l'acquisition de parcelles stratégiques du centre-ville, offre des perspectives intéressantes qui s'intègrent tout naturellement dans cette réflexion.

Enfin, le montant alloué aux travaux en régie, singulièrement revu à la hausse (de 71 500 € en 2009 à 108 700 € en 2010), permettra de s'appuyer sur le savoir-faire de nos services techniques pour réaliser « un grand programme de petits travaux ».

Le BP 2010 est donc un budget raisonnable, qui nous paraît s'imposer compte tenu de la conjoncture incertaine pesant sur les collectivités et de la nécessité qu'il y a malgré tout à offrir de nouveaux services aux tyrossais.

Pour mener à bien ces programmes, nous ralentirons notre recours à l'emprunt. En effet, le montant inscrit en reste à réaliser se verra réduit d'environ 90 000 €. Ainsi, 299 000 € seront prévus pour faire face aux dépenses de réfection du réseau pluvial de Casablanca, et une enveloppe de 550 000 € servira à compléter l'autofinancement et nos ressources propres pour financer le programme de travaux 2010.

Enfin, en matière de fiscalité directe locale, nous vous proposons de ne pas augmenter les taux des impôts communaux cette année, dans le souci de ne pas pénaliser davantage des ménages qui seront, à moyen terme, encore frappés par le transfert de charges résultant de la suppression de la TP.

Concernant les bases d'imposition, outre leur évolution physique, les valeurs locatives cadastrales seront revalorisées de 1,2 %, soit l'inflation prévisionnelle. (N.B. : 2,5 % en 2009).

Une discussion s'engage alors au sein du Conseil Municipal sur l'appréciation de la situation financière de la Ville et les arbitrages à opérer.

Mme BERGFELD est étonnée par les sommes (101 000 €) allouées aux études.

Mme le MAIRE lui répond qu'une bonne part est imputable à l'étude urbaine (57 000 €), **Mme TARRICQ** précise que les diagnostics accessibilité – voirie et ERP (Etablissements Recevant du Public) entrent aussi dans ce montant.

Sur le projet urbain, outre la réflexion menée avec des Tyrossais au sein d'un comité consultatif, **Mme LABERTIT** et **M. LESBATS** évoquent pour leur part la nécessité de recourir à des cabinets d'études pour une expertise.

A la demande de **Mme BERGFELD**, une discussion s'ouvre sur le devenir de l'ancien Centre Social. Utilisera-t-on ces locaux pour accroître la présence de services publics sur Tyrosse ou essaiera-t-on de trouver des locataires pour s'assurer quelques recettes ?

Mme le MAIRE précise que la Ville reçoit beaucoup de demandes associatives à satisfaire mais que l'intérêt serait de trouver quelques locataires pour amortir un peu les charges. Elle cite en exemple la location des locaux administratifs de l'EHPAD pour accueillir les services d'Hospitalisation à Domicile de l'Hôpital de Dax (concernant les enfants et les adolescents depuis le début de l'année, et tout public à partir du 1^{er} juin 2010).

M. MATHIO évoque les transferts de personnels du CCAS vers la Ville (dont il pensait qu'il s'agissait de transferts vers le CIAS) et demande à quoi correspond la hausse de 4 % des charges de personnel.

Mme le MAIRE explicite la teneur de la réorganisation des services dont il a été question en Commission Administration Générale.

Depuis les années 1990, le personnel administratif de la Mairie a peu évolué en nombre. Cette année verra un départ à la retraite et un transfert à MACS du personnel informatique (dans le cadre d'une mutualisation de services).

Un pôle Solidarité-Vie associative a été créé, avec Delphine PETRAU à sa tête, Delphine FAGET, Catherine ARRANGOIS et Isabelle MAGNASCO. Il a pris place dans les locaux de la maison LABAT.

Un personnel du CCAS, Séverine PEYRES, a rejoint les services techniques sur un poste d'accueil-secrétariat.

Les deux départs, d'Aline BISENSANG et de Sandra GASSIS, seront compensés par l'ouverture d'un poste d'Assistant de direction-communication et d'un poste d'Assistant en ressources humaines.

La Police Municipale intégrera les locaux de l'ancien Office de Tourisme d'ici l'été.

Enfin, dans le cadre d'une mutualisation, les services financiers ont été étoffés par Céline LARGEMAIN qui assurait jusque-là la comptabilité du CCAS (rattachée désormais à ce service).

Du coup, la Salle des commissions a pu retrouver sa vocation initiale et les casiers des élus seront prochainement transférés au rez-de-chaussée.

La hausse est imputable pour partie au GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité), ce qui recouvre les avancements de grade, d'échelon, aux recrutements réalisés courant 2009, et désormais budgétés sur l'année, d'une ATSEM à l'Ecole de la Lande, d'une concierge pour les locaux de l'ancien Centre Social, au financement (15 000 €) du coût du recensement de population non remboursé par l'Etat, à la nécessité d'assurer quelques « chevauchements » de postes entre recrutements et départs...

Initié par **M. GOYHENECHÉ**, un débat s'engage ensuite sur les recettes que pourraient procurer la revente d'électricité par la commune, via la réalisation d'installations photovoltaïques (sans passer par un prestataire de services).

Mme le MAIRE lui propose de réfléchir aux bâtiments potentiellement à même d'accueillir ces équipements puis d'en débattre en commission. Elle fait remarquer que seule une candidature a été reçue au titre de la consultation lancée pour le désamiantage et la réfection de la toiture du Centre Technique Municipal par des panneaux photovoltaïques. Si la commune avait dû réaliser elle-même cette opération, il convenait en outre d'investir 400 000 € sur cette toiture (ce qui était peu opportun dans le contexte actuel).

Prolongeant le propos, **M. MATHIO** dit que l'on aurait pu se servir du FCTVA pour financer l'investissement nécessaire.

M. CALDEIRA fait observer que le problème aurait pu être l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés si la Ville s'était lancée dans cette opération visant à revendre l'électricité.

Enfin, **Mme MANDROUX** dit être d'accord avec Mme le MAIRE sur un point : la non-augmentation des impôts. Il est dommage de ne pas l'avoir fait l'an dernier, comme son groupe l'avait réclamé. Elle pointe néanmoins le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal à 1,02. Cela n'atteste-t-il pas d'une pression fiscale élevée ? C'est donc très bien de ne pas augmenter les impôts, d'autant que la pression fiscale est déjà supérieure à la moyenne.

Le Trésorier, **M. CALDEIRA**, explique que c'est exact mais que, du fait des modalités de calcul de ce ratio (application des taux nationaux aux bases fiscales tyrossaises, toutes catégories de communes confondues, et comparaison aux produits fiscaux tyrossais), il convient de le considérer avec prudence.

Mme le MAIRE lui oppose qu'il fallait bien financer la construction de l'Ecole de la Lande.

M. MATHIO propose d'envisager des investissements qui procurent des recettes. Les associations ont des besoins mais il faut aussi apporter une réponse économique pour pouvoir arriver à justifier les investissements.

M. LESBATS avance que toutes les demandes des associations concernent aujourd'hui des mises à disposition gratuites. La Ville n'a pour l'instant pas de demandes consistant à louer des locaux.

Mme le MAIRE prend l'exemple de Pôle Emploi qui confie désormais les formations à des organismes privés. Ceux-ci disent ne pas avoir les crédits pour louer des salles ou menacent de trouver d'autres lieux d'accueil. Doit-on leur refuser la mise à disposition gracieuse au risque de pénaliser les demandeurs d'emplois tyrossais qui n'ont pas de moyens de déplacement ?

Pour **Mme BERGFELD**, la Ville serait en droit d'attendre des loyers de ces organismes de formation qui, pour elle, sont grassement payés.

M. MATHIO se demande si, via MACS, l'on ne pourrait pas solliciter le reversement d'une partie de la taxe de séjour perçue par les communes littorales.

A l'issue de ces échanges, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2010.

6 – SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS. Rapporteur : Mme TARRICQ

Au préalable, **Mme MANDROUX**, demande quelle a été la ligne de conduite de la Ville pour justifier d'augmenter ou pas les subventions.

M. LESBATS répond que les efforts d'économies consentis par les associations l'ont été après rencontre de chacune d'entre elles et après avoir pris l'assurance que les réserves financières de l'association lui permettraient de ne pas pâtir du maintien ou de la baisse de la subvention. Le degré d'implication de l'association dans la vie locale et son action auprès des jeunes sont aussi primordiaux au niveau des critères d'attribution.

Et **Mme TARRICQ** complète en précisant que seul le secteur éducation-jeunesse voit ses subventions augmenter.

Pour **Mme MANDROUX**, la solidarité est très importante et elle note que les niveaux de subvention sont très bas dans ce domaine.

Mme le MAIRE et **Mme POMAREZ** expliquent que l'intervention financière de la Ville en la matière passe essentiellement par le CCAS, les subventions votées ici étant plus de l'ordre du symbolique.

A la suite de quoi, sur proposition du rapporteur, et compte tenu de l'avis de la Commission Municipale des Finances et de l'Administration Générale, le Conseil Municipal :

- approuve les subventions suivantes :

. aux Associations pour un montant de 230 240 € (article 65748) à l'unanimité sauf les conseillers municipaux (présidents ou trésoriers d'associations) qui n'ont pas pris part au vote, à savoir :

- . Comice Agricole : M. BIREMONT,
- . Banda Esperanza : M. DIRIBERRY,
- . Comité des fêtes : M. LADEBAT,
- . Office Tyrossais de la Culture : Mme LABEQUE
- . Centre de Loisirs : Mme RENAUD

. à l'Ecole Privée Sainte-Marie pour un montant de 12 000 € (provision inscrite à l'article 65742) 26 voix pour, 1 contre (M. BIREMONT), 2 abstentions (Mmes MOULIAN. BERTHELOT.)

- précise que ces sommes sont inscrites aux articles sus-mentionnés du Budget Primitif 2010.

7- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE LOISIRS. Rapporteur : Mme LABERTIT

Le rapporteur expose que l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 précise que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ». L'article 1^{er} du décret 2001-495 du 6 juin 2011 a fixé ce seuil à 23 000 €.

La subvention attribuée au Centre de Loisirs dépasse ce seuil. La convention conclue avec cette association le 1^{er} avril 2007, pour une durée de 3 ans, arrive à son terme le 31 mars 2010, il est donc nécessaire de la renouveler.

Mme BERGFELD préconise de négocier une clause de garde des enfants les jours de grève.

Pour **Mme RENAUD** et **Mme LABERTIT**, la vocation du Centre de Loisirs n'est pas de prendre la place des enseignants en cas de grève, mais de proposer des activités aux enfants sur les temps périscolaires et de vacances.

Et, **Mme LE MAIRE** avance que le personnel du Centre de Loisirs a lui aussi le droit de se mettre en grève. La question formulée par Mme BERGFELD sera néanmoins soumise à la prochaine assemblée générale du Centre de Loisirs.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir entre la Ville de ST VINCENT DE TYROSSE et le Centre de Loisirs de St Vincent de Tyrosse.

8- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'USTYROSSE RUGBY COTE SUD. Rapporteur : M. DIRIBERRY

Le rapporteur expose que l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 précise que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ». L'article 1^{er} du décret 2001-495 du 6 juin 2011 a fixé ce seuil à 23 000 €.

La subvention attribuée à l'USTYROSSE Rugby Côte Sud dépasse ce seuil. La convention conclue avec cette association le 1^{er} avril 2007, pour une durée de 3 ans, arrive à son terme le 31 mars 2010, il est donc nécessaire de la renouveler.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir entre la Ville de ST VINCENT DE TYROSSE et l'USTyrosse Rugby Côte Sud.

9- CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES MACS POUR L'ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL, HYGIENE ET SECURITE. Rapporteur : Mme le MAIRE

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, les communes de Angresse, Bénesse-

Maremne, Capbreton, Josse, Labenne, Magescq, Messanges, Saint-Geours-de-Maremne, Saint Jean-de-Marsacq, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Sainte-Marie-de-Gosse, Saubion, Saubusse, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tosse et Vieux-Boucau, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de MACS et le Centre communal d'Action Sociale de Soustons doivent procéder à des achats de vêtements de travail, de sécurité et d'hygiène.

Les communes et les établissements publics précédemment visés souhaitent constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics dans le cadre d'une mutualisation de leurs besoins leur permettant de bénéficier de propositions de prix intéressantes.

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, il est nécessaire de passer une convention entre tous les membres précités, définissant les modalités de fonctionnement du groupement.

La convention prévoit en tant que coordonnateur du groupement, la Communauté de communes MACS, qui sera chargée notamment de :

- rédiger les documents contractuels ;
- procéder aux formalités de publicité adéquates;
- se charger de l'organisation et du fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;
- informer le ou les titulaire (s) du marché qu'il(s) a (ont) été retenu (s);
- aviser les candidats non retenus du rejet de leurs offres ;
- rédiger le rapport de présentation du marché prévu à l'article 79 du Code des Marchés Publics

Chacune des parties membres du groupement demeurent compétentes pour :

- Déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire et les communiquer au coordonnateur
- Signer et notifier, en leur nom propre, le marché susvisé, conformément à l'article 8-VII du CMP;
- Rédiger et transmettre la décision relative à ce marché au contrôle de légalité
- La phase d'exécution du marché qui la concerne

Le groupement est momentané et est formé à compter de l'approbation dans les mêmes termes de la convention par tous les membres du groupement jusqu'à la fin de la procédure de passation du marché.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes, chargée de l'attribution du marché, est désignée selon les règles énoncées par l'article 8-III du Code des Marchés Publics, et composée comme suit :

- Un représentant titulaire et son suppléant élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.
- Le représentant de la Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes, ainsi que le Comptable de chacun des membres du groupement doivent être convoqués aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres.
- La commission d'appel d'offres est présidée par le Président de MACS ou son représentant

La composition de la commission d'appel d'offres de la commune est la suivante :

- Présidente : Mme Michèle LABEYRIE
- 5 membres titulaires : Mmes Martine TARRICQ. Marie-Claude POMAREZ. Marlène TERRADE. Béatrice MANDROUX. M. Francis SARROUET
- 5 membres suppléants : Mmes Régine MOULIAN. Christine RENAUD. Catherine BERGFELD. MM. Jean-Claude BOURLON. Mathieu DIRIBERRY.

Madame le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention ci-joint et sur la désignation du représentant titulaire et de son suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention constitutif d'un groupement de commandes pour l'achat de vêtements de travail, de sécurité et d'hygiène entre la la Communauté de communes MACS, les communes de Angresse, Bénesse-Maremne, Capbreton, Josse, Labenne, Magescq, Messanges, Saint-

Geours-de-Maremne, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Sainte-Marie-de-Gosse, Saubion, Saubusse, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tosse et Vieux-Boucau ainsi que le Centre Intercommunal d'Action Sociale de MACS et le Centre communal d'Action Sociale de Soustons

- charge Madame le Maire de signer cette convention.

- désigne Madame Marlène TERRADE, membre titulaire, et Monsieur Mathieu DIRIBERRY, membre suppléant, de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour l'acquisition des vêtements de travail, hygiène et sécurité.

10 – INFORMATIONS DIVERSES

Mme le MAIRE informe l'assemblée de la proposition de vente à la Ville, via MACS, de 28 000 m² de foncier de l'entreprise LABAT-MERLE dans l'optique d'une zone d'activités.

Le Conseil Communautaire sera amené à se prononcer sur cette acquisition le 8 avril.